Image not found or type unknown

Succession d'une parcelle de bois

Par **hannahthe first**, le **23/12/2008** à **22:56**

En 1999, j'ai hérité la moitié indivise d'une parcelle en nature de bois simple avec ma soeur. Depuis je sais que ma soeur l'exploite mais refusent de me verser une part de ces sommes percues. Je lui ai proposé à la vente de cette parcelle mais bien sûr celle ci refuse.Quels sont les recours possibles en sachant qu'il n'y pas d'entente amiable possible?
merci d'avance pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **25/12/2008** à **15:48**

Bonjour,
Nuel n'étant tenu de rester en indivision, vous pouvez lancer une procédure de partage amiable de manière à séparer ce boix en 2 lots...ou de vente de votre part. Votre soeur est sans doute prioritaire et l'offre doit lui en être faite.

En cas de mésentente, vous saisirez le juge via un avocat, pour obtenir la licitation judiciaire.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés